

Admission au gymnase

Les examens d'admission aux gymnases publics vaudois s'adressent aux élèves : qui souhaitent s'engager dans des études gymnasiales et qui ne détiennent pas le certificat de fin d'études obligatoires officiel leur permettant d'y accéder ; aux élèves qui n'ont pas obtenu le nombre de points nécessaires pour accéder au gymnase à la fin de leur 11^e année ; aux élèves souhaitant effectuer un raccordement vers une voie ou année supérieure ; aux élèves issus d'une école privée et qui souhaitent rejoindre le système public ; aux élèves dont le parcours n'est pas standard.

Ces examens ont lieu chaque année au début du mois de mai et permettent aux candidat-e-s, en cas de réussite, d'entrer au mois d'août : en 1^{re} ou 2^e année à l'Ecole de culture générale et de commerce (1C ou 2C) ; en 1^{re} ou 2^e année à l'Ecole de maturité (1M ou 2M)

Objectifs

Permettre aux candidat-e-s qui souhaitent se présenter aux examens d'admission aux gymnases publics vaudois de les réussir dans les meilleures conditions en leur offrant :

- un haut niveau de connaissance et de culture générale
- des classes à petit effectif
- un encadrement de haute qualité
- un suivi personnalisé
- une méthodologie de travail

Durée des études

10 mois de début septembre à fin juin.

Nombre de participant-e-s

Les effectifs sont limités afin de garantir un suivi personnalisé et un encadrement optimal.

Evaluation

Des travaux écrits et des épreuves de révision (examens blancs), ainsi que des entretiens individuels de suivi, ont lieu régulièrement au courant de l'année scolaire. Un bulletin de notes est établi chaque semestre.

Les apprenants et / ou leur responsable légal ont la possibilité de faire le point sur leur progression à tout moment de l'année et

sur demande, lors d'un entretien-conseil avec un responsable pédagogique.

Horaire

Matin : 08 h 25 à 10 h 00 – 10 h 20 à 11 h 55
Après-midi : 13 h 10 à 14 h 45 – 15 h 00 à 15 h 45
Congé le mercredi après-midi
Etudes dirigées après les cours les lundis, mardis et jeudis

Programme d'études

Au cours de l'année scolaire, l'élève travaille essentiellement les branches d'examen.

Entrée en première année

à l'Ecole de culture générale et de commerce (1C) | à l'Ecole de maturité (1M)

Branches obligatoires (1M et 1C)	Branches à option (uniquement 1M)
Français (écrit et oral)	Economie et droit (écrit)
Allemand (écrit et oral)	Italien (écrit et oral)
Anglais (écrit et oral)	Latin (écrit)
Mathématiques (écrit)	Physique et application des mathématiques (écrit)
Histoire (oral)	

Entrée en deuxième année

à l'Ecole de culture générale et de commerce (2C) | à l'Ecole de maturité (2M)

Branches obligatoires (2C)	Branches obligatoires (2M)	Branches à option (2M)
Français (écrit et oral)	Français (écrit et oral)	Arts visuels (écrit et oral)
Allemand ou italien (écrit et oral)	Allemand ou italien (écrit et oral)	Biologie et chimie (écrit)
Anglais (écrit et oral)	Anglais (écrit et oral) ou latin (écrit)	Economie et droit (écrit)
Mathématiques (écrit)	Mathématiques (écrit)	Espagnol (écrit et oral)
Biologie-chimie-physique (écrit)	Chimie et physique (écrit)	Grec (écrit)
Histoire (oral)		Italien (écrit et oral)
		Latin (écrit)
		Musique (oral)
		Philosophie et psychologie (écrit)
		Physique et application des mathématiques (écrit)

